



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LA SÉLECTION DES
FOURNISSEURS POUR LA MISE EN
PLACE DE CONTRAT-CADRE**

PÉRIODE : 2021 - 2023



AVIS D'AGRÉMENT FOURNISSEURS

AMI 001/2021

Dans le cadre de l'exécution de ses activités, l'ONG APROSAM (Association pour la Promotion de la Santé de la Femme, de la Mère, de l'Enfant et de la Famille), lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de compléter son répertoire de fournisseurs agréés spécialisés dans la prestation des services et des achats de biens suivants :

DOMAINES D'ACHATS OU TRAVAUX OUVERTS A L'AGRÉMENT

ASSURANCE (3 domaines) :

1. Assurances du matériel roulant (automobile, moto, etc.),
2. Assurances à la personne (santé, individuelle accident, etc.),
3. Assurance multirisque professionnelle.

EVENEMENTIEL (3 domaines) :

1. Location de matériel pour activités événementielles (bâche, chaise, sonorisation, etc.),
2. Service traiteur pour restauration (pause-café, déjeuner, cocktail, etc.),
3. Hôtel/Résidences/Salle pour événementiel (réunion, formation, etc.),

ADMINISTRATION & BUREAUTIQUE (4 domaines) :

1. Fournitures et matériel de bureau,
2. Mobilier de bureau,
3. Imprimerie et reprographie,
4. Supports de communication (cartes de visite, tee-shirt, casquettes, affiches, étiquettes autocollants, Kakemono, etc.).

INFORMATIQUE ET ELECTRONIQUE (2 domaines) :

1. Matériel et équipements informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, copieurs, vidéoprojecteurs, scanners, etc.)
2. Consommables informatiques (encre, toner et ruban)

MATERIEL ROULANT (1 domaine) :

1. Pneumatiques, batteries et tous accessoires de moto et auto.

ÉLECTRICITÉ ET FROID (2 domaines) :

1. Fourniture de matériels et équipements électriques (onduleurs, stabilisateurs, etc.)



2. Fourniture de matériels de froid (réfrigérateurs, climatiseurs, etc.)

SÉCURITÉ ET ASSAINISSEMENT (6 domaines) :

1. Service de sécurité (gardiennage),
2. Equipement de protection individuel et collectif,
3. Equipement de sûreté (camera, rondier, etc.),
4. Matériels et fournitures de lutte contre les incendies (extincteur, etc.)
5. Equipement de salubrité (poubelles, bottes, pelles, râteliers, machettes, etc.),
6. Produit et consommables d'entretien domestique (eau de javel, savon liquide, sac poubelle, etc.).

MÉDICAL (2 domaines) :

1. Equipements et matériels médicaux,
2. Consommables médicaux

ASSISTANCE ET CONSEIL (5 domaines) :

1. Assistance juridique,
2. Audit et conseil financier
3. Etude et enquête programmatique
4. Assistance en rédaction de projet
5. Formation

TRAVAUX (16 domaines) :

1. Service de location de véhicule
2. Service de transport de marchandises
3. Service d'expédition de colis
4. Couverture médiatique, reportages, film documentaire,
5. Entretien et maintenance du matériel de froid (climatiseur, réfrigérateur, etc.)
6. Entretien et maintenance des installations électriques,
7. Entretien et maintenance de groupe électrogène,
8. Entretien et réparation de véhicule (parc auto varié : voiture, camion, moto, etc.),
9. Sécurisation des véhicules (système GPS/GSM),
10. Entretien et maintenance du matériel informatiques (ordinateur, imprimante, photocopieur, etc.),
11. Entretien et maintenance du mobilier (Fauteuil, bureau, chaise de bureau, etc.),
12. Entretien et maintenance du matériel électrique et électronique (TV, onduleur, vidéoprojecteur, etc.),
13. Entretien et maintenance du matériel médical (autoclave, stérilisateur, etc.)



14. Bâtiments tout corps de métier (maçonnerie, étanchéité, menuiserie alu/bois et serrurerie, peinture, ferronnerie, plomberie, carrelage, etc.)
15. Intégration de solutions informatiques (câblage réseau, protection, système de sécurité, aménagement de centre...)
16. Intégration de solutions logicielles (conception de logiciel, sauvegarde, système anti viral/spam, applications et bases de données...)

Les fournisseurs intéressés sont priés de déposer leurs dossiers techniques en deux (02) exemplaires dont un (01) original sous pli fermé à l'adresse ci-dessous en indiquant la référence du **service** ou **bien** pour lequel ils manifestent leur intérêt au plus tard le **mercredi 24 février 2021 à 12h 00 mn TU**.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit porter la mention : « **AMI 001/2021** ».

Siège de l'ONG APROSAM

San Pedro, quartier Bardot, Centre Espérance au sein de la maternité Henriette Konan BEDIE

Tel : 34 71 25 66 / 34 000 289

Cél : 77 83 03 62

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Lettre de demande d'agrément ;
2. Fiche de renseignement sur le candidat ou d'agrément (raison sociale, adresse géographique, téléphone, fax, e-mail, nom du responsable et adresse, domaine d'activité, statut juridique) ;
3. Documents administratifs prouvant l'existence légale : registre de commerce, fiche de déclaration fiscale d'existence (entreprise de moins de 24 mois), attestation de régularité fiscale datant de moins de 12 mois (pour les entreprises de plus de 24 mois) ;
4. L'adresse géographique précise (plan à fournir en vue des visites de site) ;
5. La liste des principaux clients ;
6. Moyens matériels, techniques et logistiques (liste et état de fonctionnement) ;
7. Moyens humains (liste du staff et fonction)
8. Catalogue des produits proposés
9. Copie d'au moins trois (03) attestations de bonne exécution ou des contrats des marchés déjà exécutés

Toute demande de clarification devra être faite par écrit et envoyer sous pli ou par mail à :

aprosam.achats@gmail.com

L'ONG APROSAM se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à manifestation d'intérêt si les dossiers ne lui paraissent pas acceptables, ou pour toute autre raison, sans être tenu de justifier sa décision.



NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

AMI 001/2021

POURQUOI UN AGRÉMENT DES FOURNISSEURS?

Cette procédure entre dans le cadre de la politique d'achat de l'organisation, dont les objectifs sont de rationaliser les achats, d'améliorer leur efficacité économique et de renforcer leur sécurité juridique. L'agrément des fournisseurs est destiné à identifier les fournisseurs aptes à assurer les approvisionnements de l'ONG APROSAM dans les meilleures conditions d'efficacité (service, coût et de sécurité).

L'AGRÉMENT ET LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS

L'agrément ne confère pas aux fournisseurs agréés l'exclusivité des achats de l'ONG APROSAM. Il constitue, à l'intention des parties prenantes (bailleurs, Conseil d'Administration, etc.), une identification des fournisseurs qui présentent les meilleures garanties par rapport aux objectifs que s'est fixée l'organisation.

QU'APPORTE L'AGRÉMENT AUX FOURNISSEURS AGRÉES ?

Les fournisseurs agréés sont automatiquement consultés lors du choix des fournisseurs dans le cadre de processus d'achats et, plus particulièrement, dans le cadre des consultations restreintes.

COMMENT SE PASSE LA PROCÉDURE D'AGRÉMENT ?

Commission d'agrément des fournisseurs

L'ensemble de la procédure est animé par une commission d'agrément interne qui est garante de la transparence et de la régularité de la procédure. Les membres de cette commission sont issus de tous les Départements de l'organisation, et sont désignés par le Directeur Exécutif, sur proposition des Responsables des Départements respectifs.

Conduite de la procédure d'agrément

La procédure d'agrément concerne un domaine d'achats ou de travaux précis. La procédure est initiée par une publicité dans les médias.

Publicité

Une annonce est publiée par biais des médias de masse traditionnels (affichage public, radio) et/ou viraux (site internet, réseaux sociaux).

Les fournisseurs habituels de l'ONG APROSAM sont informés par tout autre moyen. La durée de la publication est indiquée dans l'annonce.

Pour toute information complémentaire concernant ce sujet :

• adressez-vous au Secrétariat de l'ONG APROSAM :

/ Tel : 27 34 71 25 66 / 25 34 000 289

/ Tel : 07 77 83 03 62

/ E-mail : aprosam.achats@gmail.com avec copie à michel3degnakabi@gmail.com avec pour objet

« Demande d'informations agrément 2021_2023 »



Retrait de la fiche d'agrément

La fiche d'agrément peut être obtenue sur demande en envoyant un mail à aprosam.achats@gmail.com avec copie à michel3degnakabi@gmail.com avec pour objet « **Fiche agrément 2021** ».

Le fournisseur est libre de postuler dans plusieurs domaines d'achats et travaux. Le fournisseur devra, après avoir obtenu la fiche d'agrément, déposer son dossier dans les délais indiqués.

Les dossiers parvenus hors délai ou incomplets ne seront pas traités.

Evaluation des fournisseurs

L'évaluation des fournisseurs se fait en deux (02) phases :

- La première étape consiste en l'analyse des dossiers administratifs fournis par le fournisseur,
- La seconde étape de l'agrément est basée sur une visite effectuée chez le fournisseur par des agents de l'ONG APROSAM. Cette visite a pour but de s'assurer que le fournisseur dispose des compétences et moyens dans le domaine dans lequel il désire se faire agréer. Des prises de vue seront effectuées pour illustrer l'analyse.

Visite au fournisseur

Une équipe d'agents de l'ONG APROSAM rendra visite au fournisseur dans ses locaux. Le but de cette visite est de s'assurer des compétences du fournisseur dans le domaine d'agrément retenu.

Les agents effectueront des prises de vues des installations et équipements.

L'agent de l'ONG APROSAM et le fournisseur, conviendront d'une date de visite.

Publication des résultats

Les fournisseurs seront informés par tout moyen de communication (téléphone, courriel, etc.) au plus tard deux (02) mois après la date de clôture de la session.

Suivi de l'agrément

En cas d'anomalies graves ou répétées, la commission d'agrément pourra être amenée à suspendre l'agrément pour une période probatoire au cours de laquelle le fournisseur pourra corriger les dysfonctionnements constatés, voire le résilier si la situation le justifie. Les fournisseurs agréés font l'objet d'une évaluation en continu par signalement d'anomalies lors des différentes transactions.

Durée de l'agrément

L'agrément est conféré pour une durée maximale de **2 années civiles successives** avec une année en option.

Cependant, tout fournisseur agréé qui ne répondrait pas à nos requêtes **plus de trois (03) fois de suite**, au cours d'une année, pourrait être retiré de notre liste de fournisseurs agréés pour la période 2021-2023.

Politique de sauvegarde de l'enfant

L'ONG APROSAM et ses partenaires accordent un grand intérêt à la politique de sauvegarde de l'enfant. Les fournisseurs désireux de participer au présent appel à manifestation d'intérêt devront s'engager à la respecter et l'intégrer dans leurs pratiques.